L'Université d'Ottawa, pour la deuxième année consécutive, conserve le trophée Villeneuve

MM. Yvon Beaulne et Ch.-H. Bélanger triomphent à Ottawa tandis que MM. Maurice Chagnon et Lucien Lamoureux remporte la victoire à Québec. — MM. Paul Levesque et Marcel Côté, tous deux étudiants en droit à l'Université de Montréal ont fait une belle lutte.

Pour la première fois, depuis la fondation de la Ligue des Débats interuniversitaires en 1932, l'Université d'Ottawa a remporté, pour la deuxième année consécutive, le trophée Villeneuve, l'enjeu du débat que se livre annuellement les étudiants des Universités de Québec, de Montréal et d'Ottawa.

MM. Yvon Beaulne et Charles-Henri Bélanger, Lucien Lamoureux et Maurice Chagnon, tant à Québec qu'à Ottawa, livrèrent de bons combats. Après un débat animé, MM. Beaulne et Bélanger triomphaient de deux étudiants en droit de l'Université de Montréal, MM. Paul Lévesque et Marcel Côté. Il faut avouer que rarement il nous a été donné d'entendre à la Salle Académique, des discours où les orateurs mêlaient aussi habilement la gentillesse à l'ironie, l'art oratoire à l'argumentatoin solide. A Québec, MM. Lucien Lamoureux et Maurice Chagnon l'emportèrent sur MM. Victor Larouche et Georges Coderre, tous deux également étudiants en droit.

Le débat était sous la présidence de M. Raymond Bériault, professeur de français à Sedberg School, Montebello. Les juges du débat étaient l'honorable juge Robert Taschereau, de la Cour Suprême du Canada, qui rendit le verdict; M. Jean Genest, c.r.; et M. Paul Tremblay, troisième secrétaire aux Affaires Extérieures.

M. Roger Filiatrault, lauréat du Conservatoire de Bruxelles et professeur de chant à l'Ecole de musique et de déclamation de l'Université d'Ottawa, interpréta l'air de Demetrio, dans Bérénice, de G.-F. Haendel. Mlle Marguerite Soublières l'accompagnait au piano.

LES ORATEURS

M. Ch.-H. Bélanger, premier orateur de l'affirmative dans le débat d'hier soir qui portait sur "L'unité canadienne est-elle réalisée?", donna comme définition de l'unité dans un Etat le vouloir vivre commun. Il démontra alors comment elle se réalisait au Canada. Prévenant les objections possibles de la part de ses adversaires, il souligna que les unités de langue, de race et de religion, bien qu'elles pouvaient être très utiles à l'unité d'un pays, n'en étaient point cependant des parties essentielles. Pour prouver son argumentation, il fit appel à la chaleureuse réception que les Canadiens français du Québec avaient donné à Leurs Majestés, le roi George VI et la reine Elisabeth, lors de leur visite au Canada et aux Etats-Unis en 1939.

Puis, il passa à la déclaration de guerre du Canada à l'Allemagne. Expliquant l'attitude de la province de Québec, qui à l'élection provinciale d'octobre 1939, se montra prête à accepter sa part de sacrifices pour sauvegarder l'unité canadienne, il déclara, en terminant que le Canada avait réalisé et réalisait bien le vouloir vivre commun qui n'est autre chose en somme que l'unité d'un Etat et par conséquent l'unité canadienne lorsqu'on l'applique d'une manière concrète à notre pays.

M. PAUL LEVESQUE

A titre de premier orateur de la négative, M. Lévesque prit la parole. Il souligna d'abord les divergences d'opinions qui existaient chez un certain nombre d'individus tant chez les Canadiens de langue anglaise que chez les Canadiens de langue française. D'une part, on veut un Canada anglais d'un côté à l'autre. Ce serait le seul moyen d'en arriver à une unité vraiment canadienne. D'autre part, des Canadiens français veulent une nation canadienne-française dans un Etat français.

M. Levesque fit alors tout en son possible pour monterr que l'unité canadienne étaient loin d'être réalisée tant dans les domaines juridique que politique. Il argumenta en terminant que les faits, tels qu'ils apparaissaient, ne voulaient point dire la négation de totue unité canadienne au cours des années à venir, mais, déclara, que pour le moment il ne pouvait être question d'une unité réalisée mais bien d'une unité possible.

M. YVON BEAULNE

M. Beaulne reprocha à ses adversaires de Montréal de ne point envisager le problème sous son vrai jour et de vouloir apparemment négliger d'entretenir l'auditoire de l'unité politique, juridique, économique et géographique. Puis, il les accusa de faire appel à des arguments basés sur les sentiments. Ceci dit, M. Beaulne donna quelques définitions et précisions, nécessaires, ajouta-t-il, à la compréhension du problème. De la définition du mot état, de celle de l'état fédéral et, au moyen des faits politiques, juridiques et économiques, il montra comment l'état canadien et par conséquent l'unité canadienne était réalisée.

Passant à l'argument psychologique, qui était le seul champ de combat où on pouvait discuter de l'unité canadienne, M. Beaulne déclara qu'il ne fallait pas, pour des faits qui nous révoltaient parfois et avec raison, briser à tout jamais ce que nos pères avaient érigé au prix de multiple sacrifices. Comme exemple, il cita le travail des Canadien français de l'Ontario pour la revendication de leurs droits et montra comment en se basant sur l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, la minorité canadienne-française de l'Ontario avait réussi à obtenir ses droits.

M. MARCEL COTE

C'est à un argument économique que s'attacha le deuxième orateur de la négative pour montrer que le Canada était loin d'être uni à l'heure actuelle. M. Côté montra comment les provinces du Canada exigeaient la réalisation de politiques commerciales différentes. L'est, poursuivit-il, surtout l'Ontario et le Québec, sont des provinces industrialisées qui veulent une politique protectioniste afni de protéger le marché national qu'elles desservent. Par contre, l'ouest qui produit des millions de boisseaux de blé tous les ans voudrait une politique libre-échangiste qui lui donnerait l'occasion de vendre à l'étranger assez facilement son blé pour d'autres produits. Avec des tendances aussi contraires, M. Côté se posa un point d'interrogation et demanda si actuellemnt, il était possible de dire que l'unité canadienne était vraiment réalisée.

Puis, il s'attaqua à l'argument que le premier orateur de l'affirmative avait prévu. Les diversités de langue, de religion, de culture, de goûts artistiques, ajouta-t-il, ne peuvent entrainer immediatement l'unité canadienne. M. Côté fit une description du Canadien français et du Canadien anglais, montra les divergences qui découlaient de deux cultures différentes, de deux religions différentes. Il termina son travail en disant que l'unité canadienne dans de telles circonstances était loin d'être réalisée. Il y a toute la différence du monde, conclut-il, entre une unité possible et une une unité réalisée.

* * *

A MONTREAL

MONTREAL, le 22. — Deux orateurs de l'Université de Montréal, MM. Jean-Jacques Bertrand et Jean Drapeau, ont triomphe hier soir à Montréal, de deux étudiants de l'Université Laval de Québec MM. Jean-Charles Simard et Charles-Henri Boudreau, en défendant l'affirmative du sujet suivant: "L'unité canadienne est-elle réalisée?"

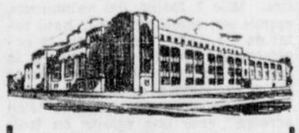

JOURNEE DES ANCIENS de l'Académie De-La-Salle

DIMANCHE, le 23 fév. 1941

9 h.—Sainte-Messe, chapelle de l'Académie.

10 h.—Assemblée générale. Rapports de l'année, nomination des officiers pour 1941-1942.

12 h. 30—BANQUET.

8 h.—Représentation d'un film parlant.

Tout ancien en possession de sa carte de membre pour 1941 recevra gratuitement son billet de banquet.

43ième raid de la R.A.F. à Wilhelmshaven

LONDRES, 22. (P.C.) — La base navale allemande de Wilhelmshaven, grand centre de construction de navires d'Emden, et le port de Brest, en France occupée, ont été violemment bombardés hier soir par la "Royal Air Force", annonce-t-on officiellement aujourd'hui.

Le raid contre Wilhelmshaven a été le 43e exécuté contre cet important port depuis le commencement de la guerre.

Des bombardiers anglais ont aussi attaqué des objectifs industriels de la Ruhr, mais la visibilité défectueuse rendit impossible la tâche de se rendre bien compte des résultats.

Carnet Mondain

RIDEAU-HALL, OTTAWA.

Le gouverneur général et la princesse Alice ont invité le lieutenant gouverneur de la Colombie britannique et Mme Hamber, et les membres de leur suite, à diner, vendredi soir.

Madame Loring Christie est retournée à Washington après avoir passé quelques jours à Ottawa, l'invitée du ministre des Etats-Unis et de madame J. Pierrepont Moffat.

* * *

Les membres de la Tribune des journalistes reçoivent cette après-midi, de cinq heures à sept heures, dans la pièce 16 de la Chambre des communes, en l'honneur des membres du cabinet et de leurs épouses et en l'honneur des membres du corps diplomatique et de leurs épouses.

* * *

Le lieutenant Théo Buys, le lieutenant Jan Bruinière et le sergent-pilote Bram Jennings, de l'aviation néerlandaise, sont partis pour Montréal hier après-midi.

* * *

M. Albert Michaud, de Sturgeon-Falls, a passé quelques jours à Ottawa, en compagnie de sa fille, Colette. M. Michaud et sa fille sont retournés à Sturgeon-Falls, hier soir. Ils ont fait un voyage à Toronto et Montréal. A Ottawa, ils étaient les invités de M. et Mme Chéri Laplante.

Photo Karsh

Mlle DENYSE SEGUIN, fille de M. et Mme C.-A. Séguin, d'Ottawa, dont le mariage a été célébré avec le capitaine J.-D. Belzile, fils de M. et Mme Joseph Belzile, des Trois-Pistoles, P.Q., en l'église du Sacré-Cœur, aujourd'hui.

Représentations de l'A.M.T. au gouvernement

Le comité exécutif de l'Association des Métiers et du Travail, en son assemblée régulière, hier soir, s'est déclaré peiné d'apprendre que 279 hommes mariés, employés au service civil, ne recevaient que $60 ou moins par mois. Il adopta une résolution pour dire au gouvernement qu'il a le devoir d'éliminer de tels bas salaires et pour exprimer l'opinion que c'est à cause du peu d'encouragement qu'ils reçoivent, qu'une foule de gens se permettent d'enfreindre les lois.

L'assemblée se déclara en faveur de la construction, chemin Bayview, des ateliers des chantiers municipaux, au lieu de réparer les ateliers, avenue Chamberlain.

Le président D.-H. McLaughlin présidait.

AU TRIBUNAL DES JEUNES DÉLINQUANTS

Trois garçonnets, dont deux âgés de 14 ans et le troisième, de 16 ans, qui ont admis la semaine dernière leur culpabilité d'une série de vols avec effractions dans des maisons d'Overbrook, ont été condamnés à deux ans de surveillance, par le juge J.-F. McKinley, au tribunal des jeunes délinquants, hier.

Les constables T.-A. Hazlitt et J.-B. Driscoll, de la police provinciale, avaient opéré leur arrestation.

* * *

Un garçonnet de 12 ans, trouvé coupable de vol, a été placé, par ordre du tribunal, dans une maison d'adoption. Un autre, âgé de 13 ans, sera en liberté surveillée pendant deux ans; il a avoué sa culpabilité de vol.

* * *

Pour s'être sauvé de chez lui sans raison, un garçonnet de 12 ans passera deux semaines dans une maison de correction.

3e bombardement à Swansea

LONDRES, 22. (P.C.) — Des avionsd e guerre allemands ont attaqué la nuit dernière le port de Swansea, dans le sud du pays de Galles, au moyen de puissantes bombes explosives et incendiaires. C'est la troisième nuit successive d'attaques. Il y eut de nombreux incendies et victimes.

Swansea est le principal port d'expédition d'anthracite des mines galloises et il est reconnu comme la "capitale métallurgique du pays de Galles".

Plusieurs hommes préposés à la défense civile de la ville, qui n'ont pas dormi depuis trois jours, étaient encore à leurs postes ce matin.

Le dernier assaut dura 3 heures et 30 minutes, pendant lesquelles on laissa tomber sur cette ville côtière des centaines de bombes incendiaires et explosives. Le gouvernement reconnut qu'il y avait des morts.

Il y eut aussi des raids contre l'est de l'Angleterre. On a laissé aussi tomber quelques bombes sur Londres, mais sans causer grand dommage, dit le communiqué.

M. et Mme JEAN-BAPTISTE TRUDEL, citoyens bien connus de la capitale, qui célèbrent aujourd'hui le 40ième anniversaire de leur mariage.

Les anciens de l'Académie fraterniseront, dimanche

Parmi les fils de l'Alma-Mater, on note le général Renaud, le commandant DeNiverville, l'instructeurs Chouinard des Sénateurs

Le conventum annuel des anciens élèves de l'Académie de la Salle, demain, réunira des centaines de copains d'autrefois sous le toit toujours hospitalier de l'Alma-Mater. Le président général Enée Bordeleau est à juste titre fier des "anciens" qui ont fait leur marque dans tous les domaines, notamment le général Renaud, commandant du district militaire de Québec, le commandant DeNiverville de l'Aviation Royale du Canada, l'instructeur Eugène Chouinard des Sénateurs d'Ottawa, meneurs du groupe senior de hockey de Québec, le gérant général Roméo Quéry du "Droit". Après l'assemblée et les élections, il y aura le traditionnel banquet.

L'hommage des maîtres et des élèves des écoles de l'est de la ville à M. Ernest Désormeaux

C'était hier le tour du personnel enseignant et des élèves des Ecoles Séparées de l'est d'Ottawa à présenter leurs hommages de reconnaissance à M. Ernest-C. Désormeaux, à l'occasion de son départ du secrétariat de la commission des Ecoles Séparées d'Ottawa. Mercredi dernier, le personnel enseignant et les élèves de l'ouest de la ville avaient présenté leurs voeux à leur "grand ami".

La Rév. Mère St-Guillaume représentait la Supérieure Générale des Srs Grises de la Croix; elle était accompagnée de la Rév. Mère Maximilien.

Une petite séance eut lieu sous la présidence du R.F. Rembert, directeur de l'Académie de La Salle, vers 4 heures, hier après-midi.

En répondant aux voeux qui lui étaient offerts, M. Désormeaux rappela quelques souvenirs intéressants de son passage sur les bancs d'école. De son séjour au secrétariat de la Commission scolaire, il n'a que de bons souvenirs; il se dit heureux d'avoir pu contribuer dans la mesure de ses moyens au succès des programmes d'études et au maintien de la commission au niveau où elle est partout considérée aujourd'hui.

LE PROGRAMME

1—Chant: les élèves du couvent de la rue Rideau. Au piano: Sr Ste-Matilde.
2—Adresse des élèves, par Roch Boudreault, de l'Académie de La Salle.
3—Adresse du personnel, Frère Adelphe, F.E.C.
4—Présentation du bouquet spirituel, par une fillette.
5—Chant: les élèves de l'école Guigues. "En traineau", de Larrieu; Chant spécial, R.F. Benoit, f.e.c.
6—M. E.-C. Désormeaux.
7—O Canada!

Souscription canadienne, au nom de la Reine, pour les victimes des raids aériens

Sa Majesté la reine Elizabeth, qui brave constamment le danger afin d'atténuer les misères causées par les raids aériens en Grande-Bretagne, vient de prêter son nom à une campagne qui sera entreprise par tout le Canada. Le but de cette campagne sera d'aider ces héros civils tenant quand même "la première ligne", malgré les souffrances que leur font endurer les aviateurs ennemis. Il s'agit de la Souscription canadienne au nom de la reine pour les victimes des raids aériens.

Cette souscription canadienne pour les victimes des raids aériens est organisée avec l'autorisation de notre gouvernement fédéral. Il réunira sous une même direction des campagnes régionales entrepris dans le but de recueillir des fonds à travers le pays, campagnes déjà lancées spontanément par certains groupements bien intentionnés. Cet appel national sera lancé officiellement au début du mois d'avril.

La Sourcription canadienne au nom de la Reine, dont les quarties généraux seront situés à 231 Saint-Jacques ouest, Montréal, fonctionnera en Grande-Bretagne par l'intermédiaire du "Lord Mayor's National Air Raid Distress Fund". La Souscription canadienne a l'appui à travers tout le Canada de journaux dont la circulation combinée s'élève à 2.225.000 exemplaires, et ne fonctionnera que par le truchement de ces journaux. Cependant, les organisateurs régionnaires pourront prendre d'autres dispositions, s'ils le jugent à propos.

Des listes de souscription seront ouvertes à toutes les succursales du Trust Général du Canada et du Royal Trust Company, tandis que certains journaux se chargeront de canaliser les sommes versées dans leurs localités.

La Souscription canadienne pour les victimes des raids a été organisée par un comité de six personnes: M. John G. McConnell, président du Montreal Standard, qui agira comme président et M. Roger Oulmet, avocat qui remplira l'office de vice-président; ces messieurs seront aidés de M. Ross Clarkson, gérant général adjoint du Royal Trust Company, M. René Morin, diteur-général du Trust Général du Canada, M. M. G. Ballantyne, publiciste, et le lieutenant aviateur Hartland Molson, R. C. A. F.

La Souscription canadienne au nom de la Reine ne s'immiscera en aucun cas dans le travail des organisations locales, mais leur viendra plutôt en aide, leur fournissant nouvelles et photos. Ses directeurs expriment l'espoir que pendant l'intervalle qui s'écoulera entre aujourd'hui et la date du lancement officiel de la campagne, les groupes ayant déjà commencé leurs propres souscriptions n'interrompront pas leur magnifique travail.

Le Fonds du lord-maire en Grande-Bretagne, à qui la Souscription canadienne au nom de la reine expédiera périodiquement les sommes recueillies dans notre pays, est une organisation splendide. Il s'agit d'un effort national qui anticipe et complète les rétributions gouvernementales, par des dons immédiats en argent et en vêtements à la suite des raids aériens. C'est uniquement l'esprit d'aide mutuelle qui motive ces secours, presque aussi prompts que les besoins sont urgents. Ce sont toujours les autorités civiles qui se chargent de distribuer ces dons spontanés, dans les diverses parties du Royaume-Uni.

INSPECTEUR AVICOLE

La Commission du service civil recevra des demandes jusqu'au 26 février pour la position d'inspecteur des produits avicoles, grade 1, au ministère de l'Agriculture.

Etude du projet d'aménagement du St-Laurent

(Presse canadienne)

TORONTO, le 22—Le premier ministre Hepburn a annoncé hier que les autorités fédérales conféreront avec les officiers de la Commission Hydroélectrique d'Ontario, ici aujourd'hui, au sujet de questions se rapportant au développement du fleuve St-Laurent. La réunion sera privée.

"Nous nous rapprochons de plus en plus d'un accord, et demain nous espérons approuver les détails élaborés à date," dit M. Hepburn.

Il déclara que H.-J. McNulty, d'Ottawa, serait l'avocat principal de la Commission de l'Hydro et du gouvernement provincial en la matière.

Les représentants fédéraux qui assisteront à la conférence sont: J.-E. Read, du ministère des Affaires extérieures; Guy Lindsay, du ministère du Transport; J.-E. MacNeill, du ministère de la Justice; N. Marr, du ministère des Mines et des Ressources.

LES FEMMES DANS L'ARMÉE

Les candidates aux postes d'infirmières, diététitiennes, assistantes en physiothérapie et infirmières auxiliaires, qui veulent faire partie des formations et unités de l'Armée active canadienne, devront à l'avenir avoir au moins 25 ans pour être acceptées pour le service d'outre-mer. Cette décision est annoncée au quartier général de la Défense nationale.

En acceptant leur nomination, elles doivent prendre l'engagement de ne pas demander la permission de démissionner pour se marier avant d'avoir accompli au moins une année de service dans les services de santé de l'Armée royale canadienne. Celles qui obtiendront l'autorisation de démissionner pour se marier devront signer un désistement abandonnant tout droit à leurs frais de retour au Canada.

Des quelque 200 infirmières qui sont actuellement outre mer, quelques-unes seulement s'y sont mariées.

Mme Z. BERNIER EST DÉCÉDÉE

Mme Zéphirin Bernier (Célina Fache), est décédée hier dans un hôpital local à l'âge de 83 ans après une longue maladie. Née le 11 avril 1857 à Montréal, elle était la fille de feu Lucien Fabre et de son épouse, feu Julienne Edouin. Elle épousa en 1872 à Montréal, M. Zéphirin Bernier qui mourut en 1928. Elle demeurait à Ottawa depuis 59 ans et était paroissienne de Sainte-Anne.

Lui survivent trois filles: Mlle Fabiola Bernier, Mme Aldège Emond (Berthe), Mlle Blanche Bernier, toutes trois d'Ottawa.

Les funérailles auront lieu le lundi, 24 février. On quittera les salons funéraires Gauthier, 259 rue Saint-Patrice, à 7 h. 40 du matin pour se rendre à l'église Sainte-Anne où un service sera chanté à 8 heures. L'inhumation se fera au cimetière Notre-Dame d'Ottawa. "Le Droit" offre à la famille en deuil ses sincères condoléances.

Invité d'honneur à la réunion des Anciens de l'Académie De-La-Salle, dimanche le 23 fév.

Le Capitaine de groupe DE NIVERVILLE. Le plus haut gradé des officiers de langue française dans l'Aviation canadienne a fait ses études à l'Académie De-La-Salle d'Ottawa.

LE TEMPS QU'IL FERA

DEMAIN: BEAU - FROID

MINIMUM (NUIT) 29
MAXIMUM HIER 33
A 8 H. CE MATIN 29

ASSOCIATION D'EDUCATION

La généreuse part de Sudbury à l'Association d'Education

Nos sincères remerciements

Sudbury continue son généreux apport à l'Association d'Education. De la ville, nous recevons cette année la substantielle somme de $638,25. Avec la souscription de la municipalité voisine, de Minnow-Lake, le total s'élève à $707,63. La seule paroisse de Minnow-Lake a contribué $60,20.

La paroisse St-Jean-de-Brébeuf mérite aussi toute notre reconnaissance pour sa part de $90,25. Mais la paroisse Ste-Anne est encore la mieux organisée: sa souscription de $400 lui vaut tous les honneurs.

Il nous fait plaisir de remarquer la généreuse part que prennent les instituteurs du district d'inspection de M. Laurier Carrière; nous les remercions sincèrement de leur envoi de $58.

Nos remerciements s'adressent non moins à tous les écoliers qui nous ont fait parvenir le compte du Sou de l'Ecole. Leur satisfaction du devoir accompli, leur esprit de sacrifice et de charité sont déjà sans doute pour eux une première récompense.

Il nous reste à remercier tous ceux qui se sont occupés de percevoir les souscriptions; c'est un devoir que nous accomplissons avec grand plaisir. Nous profitons de l'occasion pour remercier ici tous les Canadiens français de la province d'Ontario qui aident au succès de l'Association, tant par les souscriptions paroissiales que par la perception des grosses souscriptions.

—FELICITATIONS AUX PATRIOTES—

Sudbury:

Sou de l'école No 4 McKim, par Bernard Murphy	$ 5.00
Sou de l'école, par Rév. Sr St-Aurélien	60.00
Sou de l'école No 4 McKim, par Bernard Murphy	15.00
Rév. Père J.-F. Richard, s.j.	10.00
Souscription de la paroisse Ste-Anne, envoyée par M. Bruno St-Pierre	400.00
Instituteurs de l'inspectorat de M. Laurier Carrière	58.00
Paroisse St-Jean-de-Brébeuf, envoyée par M. Bruno St-Pierre	90.25

Minnow Lake:

Souscription paroissiale, envoyée par M. Bruno St-Pierre	$ 60.20
Section juvénile "Jacques Leber"	4.25
Ecole St-Paul, par Mlle Rita Mette	4.93

A NOTRE-DAME D'OTTAWA

Les paroissiens de Notre-Dame d'Ottawa seront appelés, dimanche, à souscrire, à leur tour, à l'oeuvre de l'Association d'Education. M. Arthur-E. Cadieux, président de la section paroissiale de l'Association St-Jean-Baptiste, s'est assuré le concours de plusieurs membres dévoués de la section pour faire de cette collecte à domicile, cette année, le plus éclatant succès jamais remporté dans la paroisse. Soyons généreux!

Le représentant de la Gregg Publishing Co., de passage au Collège Commercial Bilingue Larocque

Dans un geste éloquent, la Gregg Publishing Company de Toronto, vient de reconnaitre le niveau élevé de l'enseignement qui se dispense au Collège Bilingue Larocque. Voulant signifier son appréciation de la haute politique dont s'inspire ce collège, elle délégua son représentant officiel, M. Laurent St-Amour, G.C.T. au Collège Bilingue Larocque dans le but avoué de se rendre compte de visu de la mise en oeuvre du fameux système Gregg dans cette institution.

M. E.-J. Larocque, directeur du Collège Bilingue Larocque, reçut M. L. St-Amour, G.C.T., et le mit au courant du système d'enseignement de la sténographie bilingue dans son institution. Peu après, le visiteur, en compagnie de M. le Principal, G.-G. Larocque, G.C.T., aussi professeur de sténographie, fit la tournée des classes. Aux candidats heureux du dernier examen, préparé par M. G.-G. Larocque, G.C.T., et subi selon les plans de la Gregg Publishing Company, il décerna le diplôme qui leur permet d'être considérés membres des "Artistes Gregg". M. Laurent St-Amour, G. C. T., qui est un expert reconnu en sténographie Gregg, voulut sonder lui-même le savoir des élèves et leur dicta un concours qu'il corrigea aussitôt. La médaille Gregg fut décernée à Mlle Tomkiewicz, qui conserva le plus de points dans ce dernier examen.

Avant de quitter le Collège Bilingue Larocque, Monsieur le Délégué de la Gregg Publishing Company remit à M. E.-J. Larocque, directeur, les félicitations pour le succès de ses élèves et avoua la vive satisfaction que la Compagnie Gregg éprouvait à l'endroit du Collège Bilingue Larocque pour son travail accompli. Comme témoignage non équivoque de la haute considération des tenants du système Gregg, il remit à M. le Directeur de la part de M. L. Jarrett, examinateur de la Gregg Publishing Company de Toronto un message qui s'achève en ces termes: "Je tiens à vous féliciter pour le succès du Collège et à vous dire que ce Collège est l'un des plus avertis du Canada entier pour l'enseignement de sténographie bilingue".

Amendement à la constitution de l'Institut

Au cours d'une réunion, hier soir, les membres de l'Institut Canadien - Français d'Ottawa ont adopté à l'unanimité la résolution suivante, qui modifie l'article 4 de la constitution de l'Institut: "Pour devenir membre actif, il faut être Canadien français ou parler couramment la langue française; être catholique; payer ses taxes scolaires aux écoles séparées."

"Cette fois-ci, nous sommes tous à la ligne du front."
S. M. le Roi

Achetez régulièrement des Certificats d'Epargnes de Guerre

La Compagnie des Tramways d'Ottawa

Association du Rosaire Perpétuel

Croisade de prières pour la paix

Jours de prières:

SAMEDI, 22 février —
Paroisse de Pointe-Gatineau
Paroisse de St-Bernardin
Paroisse de Perkins
Couvent des Soeurs du Sacré-Coeur

DIMANCHE, 23 février
Paroisse de oMntebello
Paroisse de N.-D. de la Paix
Paroisse de Marionville
Couvent de Montebello

LUNDI, 24 février —
Paroisse d'Alfred
Paroisse de Cyville
Paroisse de Boileau
Couvent de la Rue Rideau

Pour demande d'organisation et de prédication de la Croisade, prière de s'adresser au

R. P. M.-G. Perras, O.P.
Couvent des Dominicains,
95, ave Empress, Ottawa.

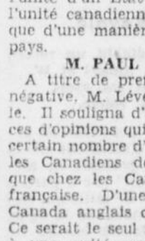

Votre Serviteur Electrique
"REDDY" KILOWATT
OTTAWA LIGHT HEAT AND POWER CO. LTD.
56, rue Sparks — 2-4801

L'Optométriste
ULRIC ST-AMOUR
Examen de la Vue
Immeuble Transportation
48, rue Rideau - Ottawa
Tél: 3-4505

Maux de tête
Fatigue des yeux.
Un défaut mécanique de l'oeil est très souvent la cause. Les verres appropriés, seuls, peuvent remédier au mal.
A. M. Bélanger
Spécialiste — Optométriste
45, rue RIDEAU Tél: 3-4346

Si vous souffrez de maux de reins, mal de dos, troubles de la vessie, rhumatismes ou impureté du sang, prenez les
PILULES SIMS POUR LES REINS
DISTRIBUTEUR:
OTTAWA DRUG CO.
OTTAWA

RHUMOL
SIROP contre le rhume.
25c
EN VENTE PARTOUT

PAYSANA
REVUE MENSUELLE D'ARTS MENAGERS
Education, tissage, tricot, couture, botanique, beauté.
Echantillon gratuit sur réception d'un timbre de trois sous.
PAYSANA — Dept. D,
Case Postale 25
Montréal.

Instituteurs et Institutrices
PROCUREZ-VOUS LE
DEUXIEME LIVRE DE LECTURE
D'ONTARIO (écoles bilingues)
Unité: 25c du volume et 6c pour la poste.
Douzaine et plus: 20c du volume, plus frais d'expédition.
LE DROIT — 98, rue Georges, Ottawa.

Le Droit

"L'avenir est à ceux qui luttent"

Journal indépendant en politique et totalement dévoué aux intérêts de l'Eglise et de la Patrie.

Fondé le 27 mars, 1913

Publié par le Syndicat d'Oeuvres Sociales (Ltée)

SIEGE SOCIAL: 98, RUE GEORGES

Services télégraphiques: PRESSE CANADIENNE, PRESSE ASSOCIEE et AGENCE HAVAS

Correspondants dans les principales villes et les campagnes.

Membre de l'Audit Bureau of Circulation et de l'Association Canadienne des Quotidiens.

ABONNEMENTS

Quotidien

Ottawa, Hull, par poste	$ 7.50
Union postale	12.00
Etats-Unis	8.00
Canada	5.00

VENDREDI, 28 FEVRIER 1941

LES RÈGLEMENTS DE LA DÉFENSE

Un comité spécial de la Chambre sera chargé de les reviser. — On étudiera aussi les modifications à apporter aux lois relatives à la naturalisation et à la déportation. — Il ne saurait y avoir de discussion sur le principe de ces règlements. — Il faut à tout prix protéger le pays contre l'invasion morale. — L'on ne saurait trop insister sur l'impartialité et le discernement dans l'application de ces mesures.

La formation d'un comité spécial chargé de reviser les règlements de la défense du Canada a fourni le débat principal de la journée d'hier à la Chambre des Communes. Ce comité aura aussi charge de reviser, en fonction des besoins du pays en temps de guerre, la loi relative à la naturalisation et celle qui regarde la déportation. On y a donc également parlé de déportation et de naturalisation. Les règlements de la défense du Canada, toutefois, ont surtout attiré l'attention de ceux qui ont participé au débat.

C'est de la C.C.F. que sont venues les attaques contre les règlements actuels de la défense du Canada et contre leur application. Le député Neill, indépendant de Comox-Alberni, Colombie britannique, a critiqué une couple de cas où, selon lui ,dans l'un, le ministère de la Justice, s'est montré trop sévère, et, dans l'autre, M. Lapointe a fait preuve d'une trop grande tolérance. Le Crédit social n'a pas participé au débat. Chez les libéraux, l'honorable Ernest Lapointe, ministre de la Justice, a défendu le principe des règlements de la défense du Canada et son administration sur ce point. L'honorable Pierre Casgrain, Secrétaire d'Etat, a justifié l'application des règlements dans le cas de la récente suspension de la "Canadian Tribune" de Toronto. Au nom des conservateurs, l'honorable R.-B. Hanson, leader parlementaire, a approuvé le principe des règlements de la défense du Canada, mais il a recommandé d'user d'une grande circonspection dans leur application.

Il ne saurait y avoir de discussion sur le principe lui-même des règlements de la défense du Canada. Ces mesures ne sont pas agréables, mais elles sont nécessaires. Tandis que les nôtres se battent pour la sauvegarde de nos libertés canadiennes sur les champs de bataille ou se préparent à s'y battre, on ne saurait prendre de mesures trop graves, pour prévenir l'action de ceux qui, au pays, cherchent à miner ces propres libertés. Le Canada n'est pas exposé à une invasion matérielle. Mais, aujourd'hui, l'invasion ne se pratique pas seulement sous la forme de débarquement de troupes à l'aide de bateaux ou d'avions. Il faut se garder contre l'invasion morale. Celle-ci, on la tente par tous les moyens possibles. Les agents les plus actifs, ainsi que le ministre de la Justice, l'a fait remarquer, sont les communistes. Ils prennent tous les moyens à leur disposition pour accomplir leur oeuvre de désagrégation morale. Ils se mêlent aux bons mouvements, lorsqu'ils le peuvent, dans le but de mieux capter la confiance publique. On en a vu se proclamer les adversaires les plus irréductibles des régimes fascistes ou nazistes, exploiter le sentiment patriotique, pour arriver plus facilement à leurs fins. Malgré la mise en vigueur des règlements de la défense du Canada, les communistes ne désarment point. Qu'est-ce que cela serait, si ces règlements étaient moins sévères?

Les règlements de la Défense du Canada placent, en temps de guerre, entre les mains du ministère de la Justice, des pouvoirs aussi étendus que ceux que la police de n'importe quel dictateur de l'Europe possède même en temps de paix. C'est à faire dresser les cheveux sur la tête lorsqu'on y pense sérieusement. Mais c'est une nécessité de guerre. Heureusement ici la manière d'utiliser ces pouvoirs et le but que l'on vise dans leur exercice ne sont pas les mêmes. Que l'on aime ou non ces règlements, l'intérêt suprême de l'Etat nous commande de les accepter. Il ne devrait y avoir là-dessus aucune discussion.

Quant à la façon d'appliquer ces mesures, les opinions peuvent varier. De fait, l'on ne s'accorde point. Le travail du comité, auquel le parlement confiera le soin d'étudier ces règlements, consistera à étudier comment assurer la sécurité de l'Etat, en protégeant le mieux possible l'exercice des droits du citoyen canadien. C'est là un travail délicat.

En temps de guerre, il faut accepter, toutefois, le contrôle sévère de la liberté de parole. Mais on doit aussi se garder de confondre toute critique avec la subversion. C'est une tâche très difficile d'appliquer les règlements de la Défense du Canada, à cause des pouvoirs discrétionnaires illimités que l'on accorde au ministère de la Justice. La seule protection que les citoyens possèdent, c'est le bon esprit, l'impartialité et la circonspection dans l'application de ces règlements. C'est pourquoi l'on ne saurait trop insister sur ces trois points, pour éviter toute injustice.

Camille L'HEUREUX

POLITIQUE EUROPEENNE.

L'Autriche, facteur de paix

La collaboration toujours plus intime des Etats-Unis et de l'Angleterre en vue d'arrêter l'expansion nationale-socialiste et de détruire l'esprit d'agression des Allemands, montre aux peuples encore libres la seule voie à prendre pour conserver cette liberté.

Si tous les pays dominés actuellement par le Troisième Reich s'étaient inspirés de la même idée, la guerre actuelle n'aurait probablement pas eu lieu; si tous les états européens s'étaient ligués pour empêcher l'annexion de l'Autriche, Hitler n'aurait pas bougé. Mais, à cette époque, on admettait, sans l'approfondir, la thèse mensongère d'Hitler que le peuple autrichien était allemand et désirait faire partie intégrale du Reich allemand. On s'est trop facilement laissé leurrer par les manoeuvres de nazis bien organisés en Autriche et on a pris leurs démonstrations pro-hitlériennes pour le sentiment de la nation toute entière. L'agitation constante, entretenue savamment dans le pays pendant plus de quatre années, les habiles rassemblements à certaines occasions, dans l'une ou l'autre ville, de quelques milliers de nazis venus de tous les coins de l'Etat et de l'Allemagne même pour faire croire à un mouvement puissant, les multiples attentats, constituent les méthodes habituelles de la "cinquième colonne" dans les autres pays.

L'abandon complet de l'Autriche à son triste sort n'a pas sauvegardé la paix en Europe. Au contraire, la possession de l'Autriche mettait Hitler dans une situation des plus favorables pour l'attaque de la Tchécoslovaquie et lui ouvrait la porte des Balkans. Si, par contre, les pays de l'Europe centrale, héritiers de l'ancien Empire austro-hongrois, et la Pologne avaient formé bloc, ils auraient pu constituer une force, qui, avec l'appui de l'Angleterre et de la France, eût pu tenir en échec le plus puissant Troisième Reich.

Et l'on arrive à nouveau à la solution future d'une Fédératin danubienne, seul moyen, pour l'avenir, de barrer à l'impérialisme prussien la route de l'est. Cette Fédération serait une hérésie sans la participation de l'Autriche qui, de par sa situation géographique, ses frontières naturelles vers l'Allemagne, doit nécessairement en faire partie. En outre, sauf en ce qui concerne la similitude de langue, rien ne justifie un rattachement de l'Autriche à l'Allemagne. Pas plus que l'Alsace, le Grand-Duché de Luxembourg, une partie du Luxembourg belge et de la Suisse, où l'allemand est également la langue véhiculaire, l'Autriche ne désire être allemande. Tout distingue l'Autrichien de l'Allemand: la race, la personnalité, la religion, la culture, l'idéal enfin. Lors des migrations, différents peuples ont traversé le Bassin danubien pour s'établir dans les Balkans, tels les Croates, les Serbes et les Bulgares; d'autres se sont fixés dans la vallée même, tels les Tchèques, les Slovaques, des tribus ruthènes et les Magyars. Pusieurs de ces rameaux slaves, ou autres, ont formé les frontières ethniques de l'Autriche. Au cours des siècles, des éléments de ces différentes races, attirés par le développement culturel et le charme de l'Autriche, vont venus s'établir dans ce pays et y ont fait souche. Les statistiques prouvent, par exemple, que Vienne, par le nombre des Tchèques qui s'y étaient installés, était devenue, après Prague, la "seconde ville tchèque" de l'Empire. Peu d'Autrichiens peuvent se prévaloir d'être de pur sang germanique et un dicton populaire dit avec raison que chaque Autrichien a au moins un ascendant slave ou magyar. C'est ce mélange de races qui a donné à l'Autrichien son caractère propre.

On retrouve, dans la mentalité autrichienne, la vivacité et la fougue du Hongrois, la mélancolie, la douceur et le mysticisme du Slave. De là, la ferveur religieuse intense et la fidélité à sa foi que l'Autrichien a gardé à travers les siècles; et ni les persécutions du paganisme hitlérien ni les menaces n'ébranleront les convictions de ce peuple si profondément catholique.

Quant à la culture autrichienne, elle avait atteint un degré que jamais la culture allemande n'a pu égaler. Les sciences et les arts florissaient en Autriche et Vienne était réputée dans le monde entier pour ses universités, ses bibliothèques, ses musées, ses trésors d'architecture et sa musique.

A cause de cette âme d'artiste qui caractérise l'Autrichien, celui-ci a la haine de toute contrainte, et la discipline allemande annihile chez lui toute originalité. Pour qu'il puisse retrouver sa personnalité, il faut lui rendre la liberté qu'il n'a jamais cessé de réclamer.

Libérer l'Antriche du joug allemand serait lui rendre justice et la participation de cet état indépendant à une Fédération danubienne constituerait pour l'Europe future un des plus sûrs facteurs de paix.

DEMOCRITE

AU JOUR LE JOUR

Dans le fonctionnarisme

Le ministre de la Justice vient de satisfaire la curiosité de ceux qui voulaient savoir pourquoi M. Paul Leduc, ex-ministre des Mines dans le cabinet Hepburn, a reçu, lorsqu'il a été nommé greffier de la Cour Suprême du Canada, un traitement supérieur à celui de son prédécesseur. Le traitement de M. Leduc est de $7,500, tel que l'avait recommandé la commission Beatty en 1930. Si le gouvernement fédéral n'a pas pu tenir compte plus tôt de cette recommandation, c'est que le prédécesseur de M. Leduc au poste de greffier de la Cour Suprême avait atteint depuis quelques années l'âge auquel les fonctionnaires doivent prendre leur retraite et qu'il n'était resté en fonctions que grâce à une prolongation de sa durée d'office. Dans ces conditions, il ne pouvait être question d'un rajustement de salaire.

x x x

Les députés ont trouvé très plausibles ces explications de M. Ernest Lapointe, de même qu'ils ont reconnu qu'il était juste d'accorder un supplément de traitement à M. G.-L. Sauvant, qui, depuis près de deux ans, agit en qualité de surintendant général des pénitenciers, sans en avoir ni le titre ni les appointements. Il est probable que cette situation prolongera pendant quelque temps encore car le ministre de la Justice a laissé entendre que la commission de trois membres qui doit régir les pénitenciers ne sera pas nommée tant que des candidats de la plus haute compétence n'auront pas été trouvés. Or, à cause de l'état de guerre actuel, ces candidats ne sont pas disponibles.

x x x

La nomination du successeur de M. Skelton au sous-secrétariat des Affaires extérieures relève directement du premier ministre. Le sous-secrétaire adjoint a les états de service requis et la compétence voulue pour aspirer à ce poste. Il serait regrettable que la promotion qui s'impose ne lui soit pas accordée. Il y a assez peu de fonctionnaires supérieurs canadiens-français en ligne de promotion pour des postes plus élevés encore. Ce n'est pas franc jeu que de leur passer des fonctionnaires subalternes pardessus la tête, et c'est là mal servir la cause de l'unité nationale.

x x x

Nous voyons dans les prévisions budgétaires qu'il y a disparité de traitement entre les deux secrétaires de la Commission du Service Civil, entre celui de langue anglaise et celui de langue française ou bilingue. Il nous semble qu'il avait été entendu que les deux secrétaires seraient mis sur le même pied.

Pour les écoles séparées

A son assemblée de mercredi dernier, la commission des écoles séparées de la capitale a adopté un vote de félicitations à l'adresse des directeurs et des membres de l'Institut Canadien-Français d'Ottawa, qui ont décidé de n'admettre dans leur société que des Canadiens français qui paient leurs impôts aux écoles séparées. En effet, à leur dernière assemblée, les membres de l'Institut ont adopté l'amendement suivant à leur constitution: "Pour devenir membre actif, il faut être Canadien français ou parler couramment la langue française; être catholique; payer ses taxes scolaires aux écoles séparées".

Les directeurs de l'Institut n'ont pris cette résolution qu'après avoir consulté les autorités religieuses compétentes et en avoir reçu les plus grands encouragements. Dans les quelques mots qu'il a prononcés pour exposer la question, M. Beaulieu, président de cette société, a exposé, d'une façon claire et catégorique, quels principes et quels sentiments doivent animer l'Institut et ses membres: "L'Institut, a-t-il dit, à cause de son âge vénérable, de la qualité et de l'importance de ses membres dans différentes sphères d'activité, ne peut se désintéresser des questions nationales et spécialement de la question scolaire. C'est sous son toit que se réunirent ceux qui organisèrent dans ce domaine la première résistance à l'agression... Nous avons souvent déploré, dans le passé, le fait qu'un grand nombre des nôtres payaient leurs taxes scolaires aux écoles publiques plutôt qu'aux écoles séparées, et nous nous sommes demandé plusieurs fois ce que l'Institut pourrait bien faire pour remédier à cet état de choses...

"Vous n'êtes pas sans savoir, messieurs, que la loi ontarienne est, sur certains points, beaucoup plus sévère que la loi canonique. La loi ontarienne oblige les non-catholiques à soutenir les écoles publiques. Ils n'ont pas la faculté ni le droit de choisir entre les écoles publiques et les écoles séparées, droit dont les catholiques peuvent user en dépit de toutes les obligations morales qui sont les leurs. L'obligation des catholiques de soutenir les écoles catholiques est donc une question de conscience, et, j'ajouterai, en tant que les Canadiens français sont concernés, de patriotisme. Question de conscience, parce que l'église qui a le devoir de veiller à ce que l'école soit réellement le prolongement de la famille chrétienne, où l'enfant apprend les premières notions de l'amour de Dieu et des grandes vérités surnaturelles, oblige les catholiques à payer leurs taxes scolaires aux écoles séparées; question de patriotisme, parce que, en se rendant aux exhortations de l'église, ils secondent les efforts que déploie la commission scolaire pour l'amélioration de nos écoles. Si l'instruction profane est importante, la formation religieuse de l'enfant l'est davantage. Cette vérité est reconnue de plus en plus, même dans les milieux non-catholiques. Devant la criminalité juvénile dans les pays qui ont chassé l'enseignement religieux de leurs écoles officielles, les sociologues en sont venus à la conclusion qu'il ne reste qu'un moyen d'enrayer le mal: apprendre à l'enfant ses devoirs envers Dieu, envers son prochain, envers lui-même, lui inculquer la différence entre le bien et le mal, et lui ouvrir des horizons sur sa destinée eternelle.

"Les catholiques ont donc le devoir impérieux de coopérer à l'oeuvre de l'éducation catholique en supportant les écoles séparées. L'attitude de ceux qui agissent autrement est incompréhensible. En effet, pour économiser quelques dollars chaque année, ils privent les écoles séparées de leur juste part des taxes scolaires et paralysent l'action bienfaisante de ces écoles."

A la suite de cet exposé, les membres de l'Institut ont accepté unanimement de modifier leurs règlements et statuts dans le sens indiqué plus haut. Nous tenons à les féliciter d'une décision qui cadre parfaitement avec les traditions de l'Institut et avec les grandes campagnes que les Canadiens français ont entreprises, depuis de longues années, pour le maintien et le progrès de leurs écoles séparées et bilingues.

Ch. G.

Apprenons l'Histoire de notre cher pays

REPONSES AU QUESTIONNAIRE

59—

A—En 1606, Jacques 1er d'Angleterre octroya une charte à sir Thomas Gates par laquelle il lui donnait toutes les terres s'étendant jusqu'au 34 degré de latitude nord. Ce territoire empiétait sur celui que Henri IV accordait de son coté au sieur de Monts. Tandis que les Anglais, établis en Virginie, tentaient de s'étendre vers le nord, les Français prenaient pied à Port-Royal et dans la péninsule acadienne. De là des frictions devaient découler. Ainsi, avant même la fondation de Quebec, des conflits anglo-français étaient en germe sur la terre canadienne.

B—La bataille des Plaines d'Abraham scella de façon définitive le sort du Canada. Dans la situation où se trouvait la Nouvelle-France, entourée de toutes parts par des forces anglaises considérables, il lui aurait fallu pour résister d'énormes détachements de troupes, une veritable marine de guerre et des ravitaillements en munitions et en vivres. La France ne pouvait rien fournir de cela. Les guerres européennes l'avaient épuisée sur le continent. Les concussions de Bigot et de sa troupe l'avait saignée en Amérique. Ce fut la gloire de Levis et des autres officiers de ne pas voir cet état désespéré et de continuer durant l'hiver de 1759-60 à préparer la revanche. Elle vint avec la victoire de Sainte-Foy, l'un des plus beaux faits d'armes de l'histoire canadienne. Le drapeau était vengé. Il pouvait refermer son aile.

C—L'abolition des rentes seigneuriales a pris près d'un siècle à se réaliser. En fait, il aura pris au-delà d'un siècle à devenir un fait absolu. Car pour plusieurs qui n'ont pas effectué le rachat de leur rente avant le 11 novembre dernier, il faudra payer encore durant plusieurs années avant qu'elle soit tout à fait éteinte. C'est en 1854 que le gouvernement adopta la première loi en faveur de cette réforme tant désirée. On résolut de ne pas abolir ce droit sans accorder aux seigneurs une compensation. On décida d'établir pour chaque droit seigneurial une compensation monétaire sous forme de rente que les censitaires pouvaient racheter en versant le capital de cette rente. C'est ce qui a été fait récemment par un syndicat constitué par le gouvernement provincial. Ce syndicat a racheté tous les droits. Il se fera rembourser par annuités de la part des censitaires. Dans quelques années le droit seigneurial sera tout à fait éteint.

Une opinion sur la conférence interprovinciale

(Presse canadienne)

EDMONTON, le 28— N. B. James (Edmonton), parlant au cours du débat sur le Discours du Trône à la Législature d'Alberta, a déclaré que les premiers ministres Aberhart, Hepburn et Pattulo avaient sauvé l'unité canadienne lorsqu'ils ont refusé d'étudier le rapport de la commission Rowell-Sirois lors de la conférence fédérale-provinciale à Ottawa le mois dernier.

(On sait que cette conférence échoua lorsque ces trois premiers ministres refusèrent de discuter les recommandations du rapport.)

Parmi les défenseurs du programme du gouvernement, hier soir, se trouvaient aussi C. E. Gerhart (Acadia-Coronation) et S. A. Berg (Alexandria). Le premier se dit prêt à appuyer le gouvernement dans son expérience économique et le second déclara que la législation du gouvernement sur la dette n'était que juste.

Angus Morrison (Edison) conduisit une attaque contre le gouvernement en recommandant l'abolition des camps de récréation pour adultes et l'établissement d'un système à base de mérite dans le service civil.

Il demanda une déclaration des chefs du Crédit social sur la possibilité d'inaugurer le crédit social en Alberta. Il y a moyen de guérir les maux économiques en leur appliquant le crédit social. Pour l'amour de Dieu, dit-il, donnez-nous le au plus tôt.

A. V. Bourcier (Lac Saint-Anne) déclara que le gouvernement provincial, en établissant ses camps de repos avait été plus humain que le gouvernement fédéral avec ses camps d'entraînement forcé

J. C. Mahaffy (Calgary) parla surtout de l'amendement à l'acte scolaire regardant le respect dû au drapeau, dont parle le discours du Trône. Il dit que cet amendement avait pour but de développer chez les jeunes le respect dû au drapeau et partant le sens de la responsabilité: mais qu'en fait il détruisait le caractère moral et patrotique de notre jeunesse.

Roy S. Lee (Taber) demanda que l'on cesse d'importer du sucre des autres pays et que l'on emploie les navires affectés à cet effet à d'autres fins. Il demanda que l'on développe l'industrie du sucre chez nous.

Le sénateur Wheeler est irréductible

(Presse associée)

WASHINGTON, le 28— Burton Wheeler, du Montana, l'ennemi implacable du bill d'aide à la Grande-Bretagne depuis le jour de sa présentation, l'a encore dénoncé aujourd'hui comme une loi qui "nous dépouillerait de notre défense, inviterait le chef de l'exécutif à déclarer la guerre et établirait la dictature."

Son discours était une attaque directe du bill avec des traits au président, à Wendell Willkie, aux banquiers internationaux, aux satellites de la cour, et aux écrivains d'histoires de revenants, qu'il aligna derrière le bill.

Démocrate, le sénateur Wheeler ne fit aucunement allusion à la déclaration du président Roosevelt, hier soir, disant que la mise en pratique de points du bill était un important facteur dans la défense des Etats-Unis sur le Pacifique.

M. Roosevelt, dans un discours irradié au diner des prix de cinéma à Hollywood, déclara que la défense des Etats-Unis comprenait la défense de toutes les démocraties des deux Amériques et, par conséquent, l'avenir de la démocratie partout où elle est en péril.

Wheeler, dans son discours de quatre heures, nia que le bill aidait à la défense des Etats-Unis et dit qu'il le combattrait jusqu'au bout.

LES LAURÉATS DU CINÉMA

HOLLYWOOD, le 28 — (P.A.)— Ginger Rogers et James Stewart ont remporté les premiers prix de l'Académie des arts et sciences cinématographiques pour l'année 1940. La nouvelle reine du cinéma a mérité ce prix pour son interprétation du rôle de "Kitty Foyle". Stewart a conquis les critiques dans le film "The Philadelphia Story".

Le meilleur film de l'année, d'après les 12,000 votants de l'Académie, fut "Rebecca".

John Ford a remporté le prix accordé au meilleur directeur, dans "The Grapes".

Walter Brennan a mérité le prix accordé au meilleur acteur secondaire, pour son rôle du juge Bean dans "The Westerner". Jane Darnell a mérité le prix accordé à la meilleure actrice tenant un rôle secondaire. Son interprétation de "Ma Joad" dans "The Grapes of Wrath" lui a valu cet honneur.

TEMPÊTE SUR LA MANCHE

LONDRES, le 28 (PC) — Des vents violents balayant la Manche ont empêché les avions britanniques et allemands de prendre vol.

Le gouvernement a révélé que les édifices démolis à Swansea la semaine dernière par les raiders nazis sont: le marché municipal, l'église Saint-Mary et l'hôpital général. Swansea fut attaquée durant trois nuits consécutives. Son marché est le plus grand du pays de Galles.

Hier le ministère de l'Air a annoncé que, mercredi soir, les bombardiers de la R.A.F. ont allumé 150 incendies à Cologne, troisième ville du Reich.

Les Hollandais fortifient leurs colonies

BANDOENG (quartier général de l'armée des Indes hollandaises) le 28 (PA)—Le général de division G. J. Berenschott, commandant en chef de l'armée hollandaise des Indes orientales, a révélé aujourd'hui qu'un programme destiné à créer une chaîne de forteresses le long de l'équateur dans ces riches îles était déjà commencé.

Dans une entrevue, le général a déclaré que la proportion de l'augmentation des troupes dans ces îles repose principalement sur la proportion de l'augmentation des troupes dans ces îles repose principalement sur la proportion de l'obtention d'équipements pour les hommes. Nous avons des hommes, dit-il, mais les munitions et l'équipement arrivent lentement.

On ne peut révéler de chiffres exacts, mais le général dit que l'armée actuelle est plusieurs fois plus importante que celle qui existait auparavant.

Berenschot décrit le nouveau système de défense comme des établissements d'infanterie destinés à protéger les bases navales auxiliaires. On avait d'abord cru que seulement Java et Sumatra seraient protégés. Le nouveau plan de défense est plus vaste et couvre toutes les îles d'une certaine importance depuis Bornéo à la Nouvelle-Guinée.

"Nous n'avons aucunement l'intention de rendre une seule île; avec les nouvelles troupes que nous levons, leur défense devient possible. Notre défense aérienne et sous-marine est renforcée d'autant."

LE CORPS DE SIR F. BANTING EST RAMENÉ

Aéroport de Terre-Neuve, le 28 — (P.C.) — Deux avions ont transporté aujourd'hui ici les cadavres de sir Frederick Banting et de ses compagnons qui ont perdu la vie la semaine dernière dans un accident d'avion.

On a apporté les cadavres de Musgrave, où ils étaient depuis lundi soir alors que des chercheurs les avaient ramenés à ce port. Un avion a aussi ramené le pilote Mackey, seul survivant de cet accident. Un médecin accompagnait Mackey.

Aucune cérémonie n'eut lieu à l'arrivée de sir Fraderick, pourtant un major dans l'armée canadienne.

M. Lacroix pose quelques questions

M. Wilfrid Lacroix, député libéral de Québec-Montmorency, demandera, lundi prochain, à la Chambre des communes, quel est le nombre total d'employés de chaque ministère du gouvernement fédéral, et quel est dans chacun de ces ministères, le nombre total d'employés de langue française, la somme totale des salaires payés, la somme totale des salaires versés dans chacun des ministères aux fonctionnaires canadiens de langue française.

Accident tragique en Chine

(Presse Asociée)

JUNMING, Chine, le 28 — Plus de 200 personnes, craint-on, ont été tuées ou blessées au moment ou un théâtre s'effondra ici, peu de temps avant minuit cette nuit. On croit que toutes les victimes sont chinoises.

Question de Sagesse

Dans l'administration de successions et de fiducies, c'est faire oeuvre de sagesse que de choisir un Exécuteur Testamentaire et Fiduciaire permanent et expert. Notre expérience en ce domaine nous permet de vous offrir la connaissance experte et la régie soigneuse qu'exige pareille administration. Soyez bien à l'aise pour nous consulter sur la façon dont nous pouvons vous servir.

CAPITAL TRUST CORPORATION LIMITED

10, RUE METCALFE - OTTAWA

L'hôtel Lord Elgin serait inauguré le 1er juillet

Le premier ministre King a présidé hier, à la pose de la pierre angulaire.

Le maire Lewis et l'échevin Wilbert Hamilton, président du comité municipal de publicité, ont reçu le premier ministre. On présenta M. King à M. J.-C. Udd, président de la compagnie Ford Hotels Incorporated, et celui-ci remit au premier ministre une truelle d'argent qui portait ces mots: "Présentée au très hon. W. L. Mackenzie King, à l'occasion de la pose de la première pierre, Lord Elgin Hotel, le 27 février 1941."

Un cylindre en cuivre, contenant un parchemin qui rappelle l'événement, des copies des journaux d'Ottawa et des pièces de monnaie canadienne, fut enfermé dans la pierre angulaire.

M. William Lyon, contre-maître masson, était présent.

Ceux qui assistaient à la cérémonie firent une tournée du premier étage et virent le modèle d'une chambre, installée dans un petit immeuble de bois, au croisement des rues Elgin et Slater. Le public peut maintenant voir ce modèle de chambre.

L'OUVERTURE SE FERAIT LE 1er JUILLET

Le président de la compagnie Ford a annoncé aux journalistes, avant la cécémonie, que l'hôtel serait formellement inaugurée au plus tard le premier juillet. Il s'attend à ce que l'immeuble de dix étages, contenant 350 chambres, soit terminé entre le 10 juin et le premier juillet.

Les membres du comité de publicité, responsables en grande partie pour la construction de cet hôtel, sont MM. Wilbert Hamilton, président; les échevins J. R. Ash, L. L. Coulter, G. F. Perley, A.-A. Pinard, G. W. Pingle et H. H. Taylor.

Au nombre des personnes présentes, on remarquait l'hon. P.-J.-A. Cardin, ministre des Travaux public; J.-B. Hunter, sous-ministre des Travaux publics; Charles Sutherland, architecte en chef, ministère des Travaux publics; les commissaires Pickering, Geldert et Forward; John Wilson, président de Wilson Contracting Company; William Macklaier, c.r., vice-président de la compagnie Ford, W.-A. Fraser, député au parlement fédéral, de Trenton; F. E. Bronson, et des membres de la commission du district fédéral.

Le premier ministre du Canada, le très honorable W. L. Mackenzie King, a présidé, hier après-midi, à 2 h. 15, à la pose de la pierre angulaire de l'hôtel Lord Elgin en présence des deux députés d'Ottawa au parlement fédéral, MM. J.-A. Pinard et George McIlraith, de Son Honneur le maire Stanley Lewis, et des membres du bureau des commissaires, dont M. E.-A. Bourque, des échevins et d'un nombre imposant de citoyens de la capitale.

M. King était de très bonne humeur. Car c'est avec le sourire aux lèvres et une bonhommie très heureuse qu'il a félicité l'architecte et l'entrepreneur de leur magnifique travail, au cours d'une brève allocution.

"Cet hôtel" a-t-il souligné, "rappellera à la mémoire des citoyens d'Ottawa et des visiteurs l'un des plus grands noms de l'histoire canadienne: lord Elgin, qui se dévoua grandement pour donner au Canada un gouvernement responsable. On n'aurait pas pu choisir meilleur nom, dans ces temps où on se bat pour le maintien et la défense des libertés que nous offrent notre gouvernement démocratique."

LA MAIN-D'OEUVRE

Puis M. Mackenzie King rendit hommage à la main-d'oeuvre. "Les travailleurs, affectés à la construction de cet hôtel, méritent nos hommages" a-t-il dit. "Et je fus gravement peiné d'apprendre l'autre jour la mort accidentelle, survenue ici "d'un de nos concitoyens", Jim Corbett qui laisse deux fils dans nos armées ainsi qu'une épouse et plusieurs enfants. En votre nom, au nom de la ville d'Ottawa et en mon nom j'offre à la famille éprouvée mes sincères condoléances."

Le premier ministre a ensuite tracé un parallèle entre Ottawa, Washington, Londres et Paris.

"Dans les grandes capitales du monde, on trouve des avenues semblables à celles d'Ottawa.

"Si vous allez à Washington, vous verrez que Pennsylvania Avenue, en descendant de la gare, vous conduit vers l'immeuble du congrès, tout comme les visiteurs qui arrivent à Ottawa par la rue Elgin aboutissent aux immeubles du parlement.

"Vous n'ignorez pas non plus qu'à Londres, White Hall nous donne la même impression. A Paris, quand on passe devant l'Arc de triomphe, qui se trouve dans la principale artère de la capitale française, on aperçoit les immeubles du parlement.

"Ainsi, trois grandes capitales qui ont tant fait pour le maintien des droits démocratiques et qui luttent à l'heure actuelle pour la défense de ces droits, en plus de travailler pour la même idéologie, ont des caractéristiques semblables. C'est tout à l'honneur de notre capitale.

"De plus, il est un autre point que j'aimerais à souligner. L'hôtel Lord Elgin, située dans la rue Elgin, rappellera un autre nom très grand dans l'histoire du Canada, celui de Sir Wilfrid Laurier, puisque l'hôtel est situé au croisement des rues Laurier et Elgin. (Le premier ministre fut ici applaudi.)

Sir Wilfrid Laurier "qui a voulu faire d'Ottawa une Washington du nord" a lancé l'idée de faire d'Ottawa la plus belle ville du Canada. Aujourd'hui, le gouvernement poursuit son projet et c'est pourquoi il a approuvé les plans de M. Greber.

"L'association d'idées qui pourra se former dans l'esprit des visiteurs et des citoyens d'Ottawa est donc très heureuse."

LE COMITÉ DES PENSIONS

Le comité spécial d'enquête sur la loi des pensions s'est réuni ce matin pour fins d'organisation. L'honorable Syrus MacMillan, député de Queen's, Ile du Prince-Edouard, a été élu président.

La prochaine réunion sera tenue lorsque le bill concernant les pensions, actuellement devant la Chambre des communes, aura été soumis au comité.

Soignez et fortifiez VOS VOIES RESPIRATOIRES avec les véritables PASTILLES VALDA

EXIGEZ CETTE BOITE

Avant de vous assurer... consultez la Confederation Life Association

FORD HOTELS

Choisissez l'hôtel économique Simples $1.50 à $2.50

Pas plus cher 3000 chambres dans cinq villes.

HOTELS MODERNES A l'épreuve du feu Commodément situés

MONTREAL - TORONTO